



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS



RÉGION
Nord-Pas de Calais

Schéma régional de cohérence écologique Trame verte et bleue du Nord - Pas de Calais



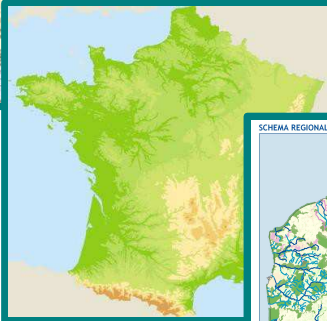
Animateurs Natura 2000
26 juin 2013

Le SRCE, au cœur du dispositif TVB

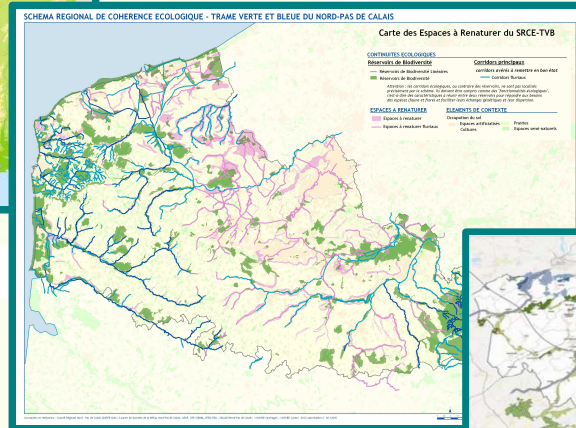
TVB européenne = réseau écologique paneuropéen



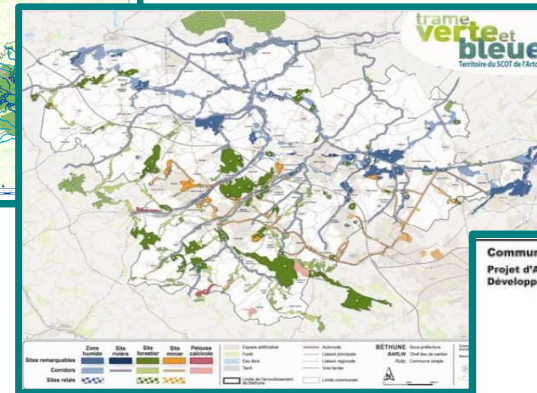
TVB nationale



TVB régionale = **SRCE**



TVB à l'échelle du SCOT



TVB à l'échelle du PLU

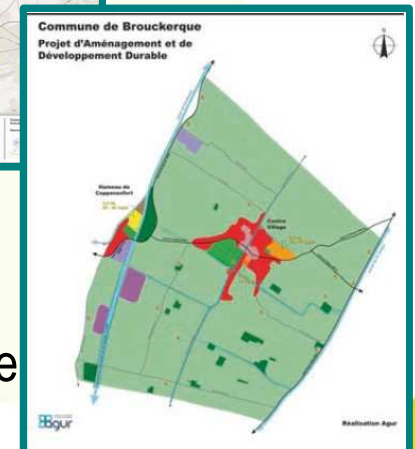


Schéma régional de cohérence
Trame verte et bleue du Nord - P

- Au titre de la loi :

↳ Les **continuités écologiques composées des :**

⇒ **Réservoirs de biodiversité** (localisés précisément)

= essentiel du patrimoine naturel régional

= 18,8% du territoire

⇒ **Corridors écologiques** (non localisés précisément)

= qui doivent être compris comme des « fonctionnalités écologiques ». Ils ont vocation à être déclinés précisément dans les territoires

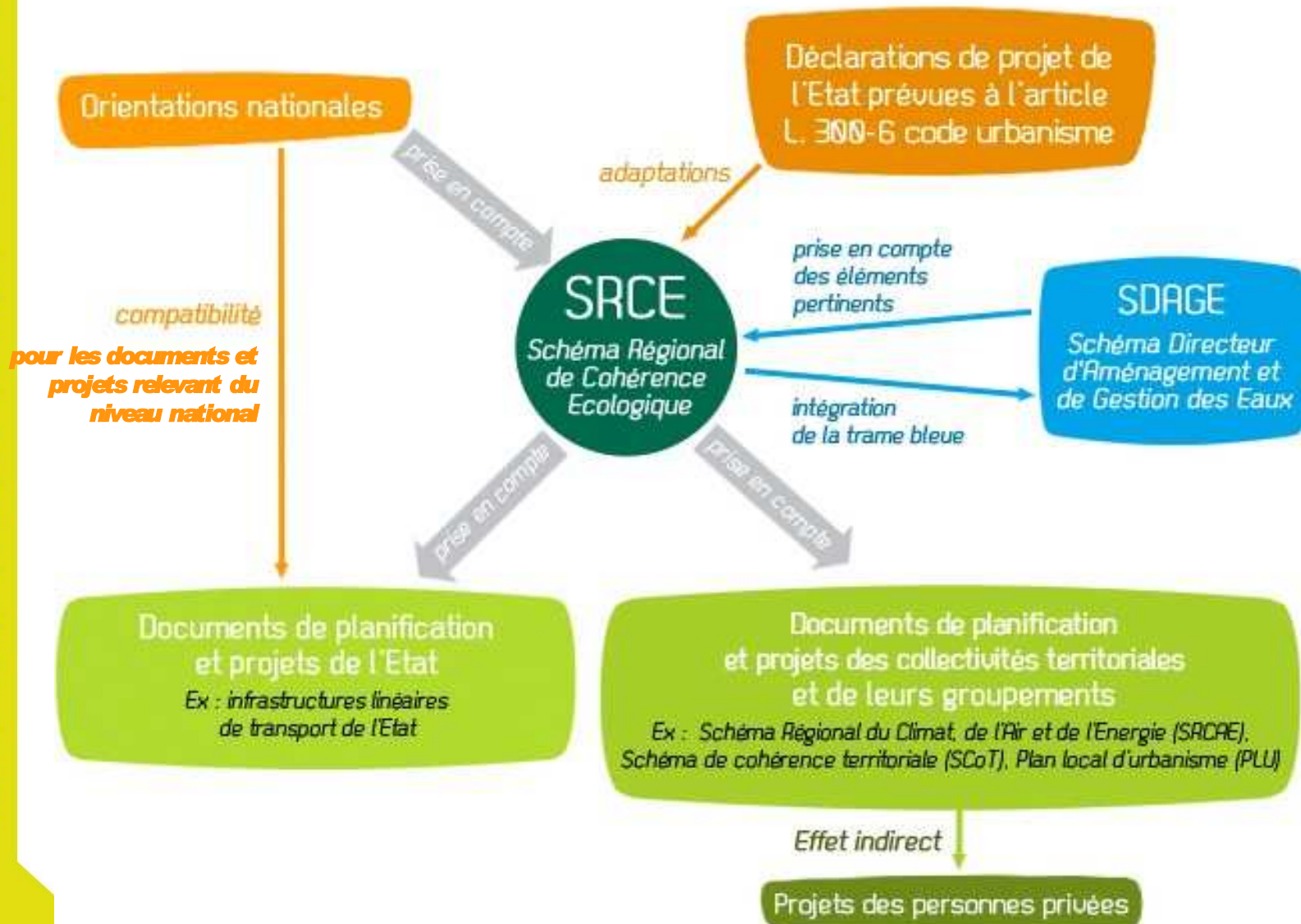
 **Avec portée juridique**

- En lien avec l'ambition régionale :

↳ Les **espaces à renaturer** dans un objectif de reconquête de la biodiversité en dehors des continuités écologiques. Notion d'amélioration de la matrice paysagère.

 **Sans portée juridique**

Portée juridique du SRCE-TVB



Copilotage Etat-Région

Comité de pilotage
Comité technique

Fondement scientifique

groupe scientifique

Concertation

Association de l'ensemble des acteurs régionaux :

- Comité Régional TVB
- 4 Ateliers infrarégionaux
- Séminaire technique
- Réunions thématiques (forêts, PNR...)
- Rencontre bilatérale (ch. agri.)
- Contributions écrites (fédération de chasseurs, chambre d'agriculture..)

SRCE-TVB – Procédure et calendrier

Phase de travaux

Le fondement scientifique

Groupe scientifique
Comité régional TVB
CSRPN

juin 2011-
février 2012

Phase de concertation

L'association de tous les acteurs

Comité régional TVB
4 ateliers infrarégionaux
Séminaire technique et réunions bilatérales
Présentation en plénière (Région)
Présentation du projet au CR TVB
Consultation des collectivités
Enquête Publique

février 2012
mars 2012
mai – juin 2012
24 octobre 2012
12 Novembre 2012
26 mars - 26 juin 2013
Oct-mi-nov 2013

Phase d'adoption

Adoption : Région / Etat

Fin 2013 début 2014

Consultation en cours

Consultation officielle du 26 mars au 26 juin 2013 :

- Des conseils généraux
- Des PNR
- Des CU, CA et CC
- du CSRPN
- des autorités étrangères
- de l'autorité environnementale
- ...Elargie aux SCOT et Pays, PN marin
- Information de l'ensemble des communes

Contributions reçues à ce jour :

CSRPN, AULAB et SCOT Artois, CRPF, association maintien cadre de vie Colline-Beaumont, ville de boulogne sur mer, PNR Avesnois, ville Dunkerque, CUD, CUA

La TVB ne sera opérationnelle que si elle est intégrée dans les documents d'urbanisme

La construction d'un projet de territoire intégrant la problématique des continuités écologiques peut se faire par une **double entrée**

Par le **code de l'environnement**

- ✓ En prenant en compte le SRCE
 - intégrer les enjeux régionaux
 - les adapter au contexte local

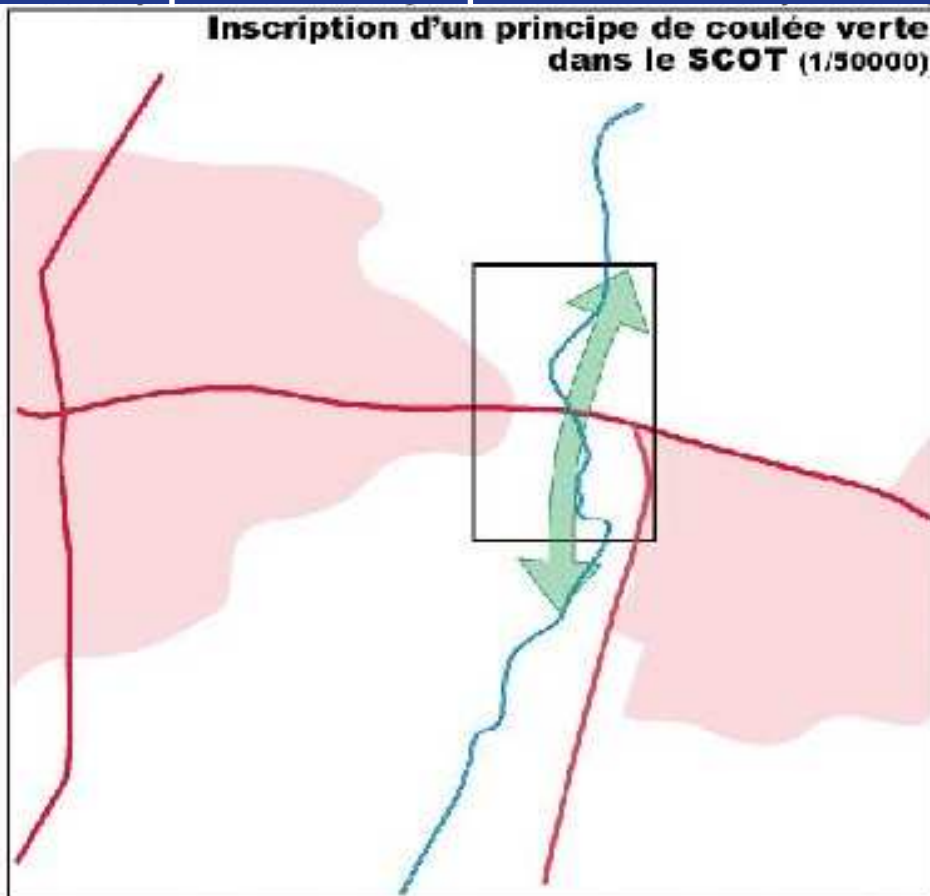
Par le **code de l'urbanisme**

- ✓ En s'intéressant aux enjeux de continuités propres au territoire concerné

La prise en compte de la TVB dans un document d'urbanisme intervient à toutes les étapes de l'élaboration du document d'urbanisme et de manière itérative

Exemple de compatibilité entre un SCOT et un PLU

Schéma régional de cohérence écol
Trame verte et bleue du Nord - Pas-de-



Le document d'orientation localise une coulée verte, axée sur la rivière. Le PLU en tire les conséquences en matière de délimitation parcellaire, de zonage et de règlement, selon le principe de compatibilité.